

La politique d'achat de Swisscom

Edition 2014





«Nous ne sommes pas seulement responsables de ce que nous faisons, mais aussi de ce que nous ne faisons pas.»

Molière (1622–1673)

Sommaire

Editorial	5
Pourquoi une politique d'achat?	6
1 Qu'attendons-nous de nous-mêmes et de nos fournisseurs? 7	
1.1 Réussite commune	7
1.2 Eviter les dépendances économiques	7
1.3 Exigences formelles	7
1.4 Qu'attendons-nous de nos fournisseurs?	7
1.4.1 Gestion de la qualité	8
1.4.2 Gestion de l'environnement	8
1.4.3 Ecologie des produits	8
1.4.4 Responsabilité sociale	9
2 Des achats responsables 10	
2.1 Code de conduite en matière d'acquisition	10
2.1.1 Comportement personnel	10
2.1.2 Contrats et négociations	11
2.2 Lutte anti-corruption	12
3 Processus d'achat et principes de base 13	

La politique d'achat de Swisscom et d'autres informations sur le thème des achats sont disponibles à l'adresse suivante:
www.swisscom.ch/acquisition

Editorial



En tant qu'entreprise suisse majeure, Swisscom a une responsabilité particulière envers la société et l'environnement. Les enjeux de l'avenir sont au cœur de notre réflexion. Les réflexions et actions durables guideront davantage nos décisions et notre quotidien professionnel, y compris en matière de collaboration avec nos fournisseurs.

Swisscom attache une grande importance à l'établissement d'un partenariat équitable et efficace avec ses fournisseurs. Dans cette optique, nous faisons activement participer nos fournisseurs, définissons ensemble les objectifs de développement et visons à améliorer en permanence les processus communs d'acquisition.

Pour nous, le développement durable commence au niveau de l'acquisition. C'est la raison pour laquelle nous avons entériné nos principes fondamentaux dans notre politique d'achat. Nous agissons dans le respect de l'homme, de la société et de l'environnement. Nous restons fidèles à notre engagement envers le marché suisse, et attendons de nos fournisseurs qu'ils fassent de même. La présente politique d'achat a valeur d'engagement pour les différents secteurs d'acquisition de Swisscom. Elle constitue par ailleurs la base contraignante pour les relations avec nos fournisseurs.

Urs Schaeppi
CEO de Swisscom SA

Pourquoi une politique d'achat?

L'innovation est le pivot de l'action de l'entreprise. Le développement continu fait avancer l'entreprise et fait partie de la culture de Swisscom. Assumer notre responsabilité vis-à-vis de la société et de l'environnement, nous adapter en permanence aux nouvelles situations en présence et rechercher sans cesse de meilleures solutions pour nos clients sont les forces motrices de notre quotidien professionnel. Voilà pourquoi nous associons activement nos partenaires et nos fournisseurs à ces processus.

C'est sur cette base que Swisscom définit les fondements économiques, écologiques et sociaux de ses activités. Ceux-ci ont un caractère obligatoire pour les collaborateurs, et nous attendons de nos fournisseurs qu'ils appliquent un standard comparable. Les lois en vigueur et les directives ou les spécificités propres à chaque pays sont respectées. En l'occurrence, ces réglementations peuvent être plus strictes, mais en aucun cas moins strictes que les directives consignées dans la politique d'achat de Swisscom. Objectivité, intégrité absolue et bon sens constituent la base relationnelle d'une collaboration réussie. Cette politique constitue le fondement d'une coopération fiable avec nos fournisseurs et s'applique à l'échelle du groupe.

1 Qu'attendons-nous de nous-mêmes et de nos fournisseurs?

1.1 Réussite commune

Swisscom considère les fournisseurs comme des partenaires fiables et innovants, disposés à contribuer au succès mutuel sur le marché en créant de la valeur ajoutée et en faisant preuve d'engagement et de flexibilité. Il s'agit d'instaurer une relation de partenariat durable, empreinte d'ouverture et de transparence. Cet objectif est atteint par des procédures de sélection transparentes, des débriefings pour les soumissionnaires, des feed-back réguliers et un esprit de fair-play tout au long du processus d'acquisition. Swisscom recherche les meilleures conditions possibles en termes de prestation, de prix, de qualité et de capacité de livraison.

1.2 Eviter les dépendances économiques

Swisscom vise un portefeuille de fournisseurs aussi optimisé que possible dans chaque segment de produits, afin d'éviter toute dépendance exclusive à une entreprise en particulier. Swisscom évite aussi, dans la mesure du possible, toute dépendance d'un fournisseur à son égard.

1.3 Exigences formelles

Les «Conditions générales de vente» (CGV Swisscom) et les modèles de contrat qui y sont rattachés constituent la base des opérations d'achat avec Swisscom.

1.4 Qu'attendons-nous de nos fournisseurs?

En accord avec ses valeurs d'entreprise et sa politique sociale et environnementale, Swisscom attend de ses fournisseurs et aussi de leurs sous-traitants qu'ils assument leur responsabilité vis-à-vis de la société et de l'environnement. Ce faisant, l'accent est mis sur une chaîne d'approvisionnement globale du fabricant à l'utilisateur et à l'éliminateur en passant par le partenaire de livraison. Dans ce sens, Swisscom attend de ses clients le respect des critères comportementaux suivants.

1.4.1 Gestion de la qualité

Le fournisseur veille à ce que les produits contractuels soient issus d'un système de gestion conforme à la norme ISO 9001. Il est chargé de s'assurer que toute la chaîne de création de valeur soit soumise à un système de gestion de la qualité (Quality Management System, QMS) approprié. Ceci implique aussi que le fournisseur assure l'identification des produits contractuels. En cas de défauts de qualité éventuels, on peut ainsi identifier quels produits, livraisons ou périodes de production sont concernés.

1.4.2 Gestion de l'environnement

Nos fournisseurs utilisent de préférence un système de gestion environnementale conforme à la norme ISO 14001 ou à l'EMAS. Si aucun système certifié n'est disponible, Swisscom attend de ses fournisseurs qu'ils adoptent les mesures suivantes:

- > Vérification régulière de la conformité à la législation en matière environnementale.
- > Documentation des méthodes de travail et des processus traitant les aspects environnementaux (p. ex. processus, listes de contrôle, instructions de travail).
- > Existence d'un programme environnemental dont la mise en oeuvre peut être démontrée.
- > Formation adéquate des collaborateurs dans les activités liées à l'environnement.
- > Amélioration continue dans le domaine de l'environnement, contrôlée régulièrement par des audits internes ou externes.
- > Prise en compte des critères non seulement commerciaux, mais aussi environnementaux dans la gestion des fournisseurs.
- > Désignation d'une personne responsable de toutes les questions liées à l'environnement dans l'entreprise.

1.4.3 Ecologie des produits

Conformément à la norme internationale ECMA-341, la compatibilité écologique des nouveaux produits doit être vérifiée dès la phase de leur concep-

tion. Dans le cas des produits et des processus de production existants, les risques écologiques éventuels sont évalués et des mesures correctives sont prises si nécessaire.

1.4.4 Responsabilité sociale

Priorité sera accordée aux fournisseurs capables de démontrer les engagements sociaux suivants:

- > La conformité à la législation sociale est régulièrement contrôlée.
- > La norme SA8000, éléments 1 – 8 (Child Labor, Forced Labor, Health and Safety, Freedom of Association and Right to Collective Bargaining, Discrimination, Discipline, Working Hours and Compensation) est respectée.
- > Même les jeunes gens sans connaissances spécifiques sont formés et intégrés dans la vie professionnelle.
- > Les collaborateurs ont la possibilité de choisir parmi différents modèles de temps de travail (p. ex. temps partiel, télétravail, travail à domicile).
- > Les collaborateurs disposent d'un droit de discussion concernant leurs conditions de travail.
- > En cas de licenciement individuel ou collectif, le plan social en vigueur dans la branche est appliqué.
- > Le fournisseur dispose d'un système de contrôle de la conformité pour assurer le respect des lois, notamment dans les domaines de la lutte contre la corruption et du droit des cartels.
- > A l'occasion de l'évaluation, les fournisseurs sont aussi jugés en fonction de leur responsabilité sociale.

Le système d'évaluation des fournisseurs de Swisscom évalue les facteurs de coopération les plus importants. Une appréciation régulière des prestations globales dans le cadre de l'évaluation des fournisseurs posera les fondements d'un développement commun. La mise en oeuvre d'accords écrits est aussi contrôlée par une audition sur place.

Afin d'évaluer le risque d'entreprise, Swisscom se réserve le droit d'auditer aussi des fournisseurs potentiels ainsi que leurs produits. Le résultat de l'évaluation est discuté avec les fournisseurs et influence la possible future collaboration.

2 Des achats responsables

2.1 Code de conduite en matière d'acquisition

Les collaborateurs assument la responsabilité de leurs actes et agissent dans le respect de l'homme, de la société et de l'environnement. Ils agissent de manière intègre et respectent les lois et toutes les autres prescriptions internes et externes. Telles sont les conditions fondamentales du code de conduite de Swisscom, qui s'appliquent aussi à l'acquisition. Les collaborateurs de Swisscom veillent à ce que les principes et les valeurs fondamentales de cette politique d'achat servent de base à toute collaboration avec les fournisseurs.

2.1.1 Comportement personnel

- Nous nous comportons de façon professionnelle et nous laissons guider par le bon sens.
- Nous nous témoignons un respect mutuel et nous nous traitons en tout temps avec équité.
- Nous agissons en toute bonne foi et nous montrons ainsi dignes de la confiance qui nous est témoignée.
- Nous agissons dans le respect de l'environnement, dans le souci de la sécurité et de conditions socialement acceptables.
- Nous récusons les pratiques commerciales douteuses et nous les divulguons en interne.
- Nous respectons les différences individuelles et culturelles.

2.1.2 Contrats et négociations

- Nous garantissons un environnement de travail sans discrimination et sans harcèlement.
- Nous veillons à une concurrence équitable dans le processus d'acquisition.
- Nous veillons, à travers des déclarations claires et précises, à un échange d'informations transparent avec nos fournisseurs.
- Nous assurons à tout moment la confidentialité des informations.
- Nous défendons sans cesse les intérêts de Swisscom.
- Nous protégeons le savoir-faire et la propriété intellectuelle de l'entreprise.
- Nous respectons la loi sur les cartels (pas d'ententes sur les prix, de répartition de clients ou de marchés, etc.).
- Nous garantissons que les relations clients existantes, directes ou indirectes, ne donnent lieu à aucun traitement de faveur lors des acquisitions.
- Nous ne nous engageons pas dans des négociations doubles (affaires de réciprocité). Les affaires de réciprocité ne constituent pas un argument de négociation pour nous.
- Nous respectons les intérêts de nos fournisseurs.
- Nous attendons de nos fournisseurs qu'ils agissent conformément aux «bonnes pratiques».
- Nous exigeons de nos fournisseurs le respect des lois en vigueur et leur demandons d'assumer leur responsabilité sociale et écologique.
- Nous tirons activement parti de la capacité d'innovation de nos fournisseurs.

3 Processus d'achat et principes de base

2.2 Lutte anti-corruption

La directive de lutte contre la corruption de Swisscom présente un caractère obligatoire pour tous les collaborateurs du groupe. Les collaborateurs de Swisscom ne sont donc pas autorisés à solliciter, à se faire promettre ou à accepter des cadeaux, des invitations ou tout autre avantage en leur faveur ou en faveur d'un tiers. L'acceptation d'avantages de faible importance et conformes aux usages sociaux est autorisée. L'acceptation d'avantages plus importants doit être autorisée par le supérieur compétent en tenant compte des prescriptions de la directive de lutte contre la corruption.

Séparation de pouvoirs et principe du double contrôle constituent le fondement des processus d'acquisition de Swisscom. Ouverts et transparents, ces processus prennent en compte la qualité, l'environnement et les aspects sociaux, la sécurité, la conformité légale, ainsi que d'autres exigences. Lors de la conduite de nos activités d'acquisition, nous agissons de bonne foi tout en demeurant dignes de la confiance que nous témoignent nos partenaires.



Acquisition Swisscom: www.swisscom.ch/acquisition
Charte Swisscom: www.swisscom.ch/identite
Responsabilité de Swisscom: www.swisscom.ch/responsabilite

Rédaction

Swisscom SA
Supply Chain Management
CH-3050 Berne

Editeur

Swisscom SA
CH-3050 Berne

Edition: 2014

